

Compte-rendu audience DASEN du mercredi 2 octobre 2013

1. Contractuels 1^{er} degré et stages filés:

SE-UNSA :

- Il y a des inégalités entre enseignants sur le choix des collègues bénéficiant d'un stage filé, notamment sur les refus en cas de temps partiels ou de postes fractionnés. Nous aurions souhaité que les mêmes règles soient appliquées pour tous. Cela aurait permis à ces collègues de partir en formation continue, quelle que soit la nature de leur poste. A noter également des différences selon les circonscriptions. Tous les enseignants auraient dû être informés, et avoir pu se porter candidats.
- Nous comprenons vos réponses par rapport aux tuteurs (Note départementale en PJ). Malgré cela, certains enseignants des écoles ne savaient pas qu'ils pouvaient postuler.
- La frontière entre les missions du titulaire de la classe et les tuteurs est mince sur le terrain. Certains contractuels ne font pas la différence entre posture professionnelle et informations didactique et pédagogique.
- Les contractuels avaient commencé leur stage avant d'avoir le nom de leur tuteur.

Réponses apportées par mail:

- Modalités de départ en stage filé n°1

Conformément à la circulaire n° 2013-079 du 23-5-2013, afin que les enseignants contractuels soient au plus près de l'établissement universitaire ou de leur domicile, les IEN ont désigné des PE, après avoir obtenu leur aval, pour participer à l'un des deux stages filés qui a débuté le 17 septembre dernier. Les contextes des écoles ont été pris en compte et une évaluation des situations a été effectuée pour certaines candidatures (PE à temps partiel, nombre de PE partant,...). Ces désignations s'appuient sur la connaissance des ressources humaines que les IEN ont de leur circonscription.

- Désignation des tuteurs

En conseil d'IEN, il a été décidé de solliciter prioritairement des enseignants qui exercent dans l'école où se déroule le premier remplacement assuré par les 2013-2 et qui ne partent pas en stage afin que les tuteurs puissent être présents le jour où les 2013-2 sont dans l'école. Si aucun titulaire ne souhaitait devenir tuteur, l'IEN a alors sollicité d'autres enseignants travaillant dans une autre école de sa circonscription. Sur ce point également, la connaissance des équipes enseignantes dont dispose l'IEN de la circonscription est primordiale.

- Mission des tuteurs (cf. note départementale)

Le rôle du tuteur est d'accompagner les contractuels, non pour préparer la classe avec/pour les 2013-2 (mission de l'ESPE).

- Communication du nom des tuteurs

Ces noms ont été communiqués le vendredi 20 septembre, dans l'après-midi, par courriel aux IEN, lesquels ont relayé aux intéressés et aux 2013-2.

Réponses apportées en audience :

- Les critères ont été explicités à tous les IEN.
- Suite aux premières remontées des circonscriptions, la DSDEN a alerté les IEN sur certaines situations : nombre trop important de collègues partant en stage filé sur une même école, enseignants à temps partiels impliquant 3 collègues sur une même classe. Les réponses des circonscriptions sont différentes quant à ces problèmes.
- Mission des tuteurs : une mise au point a été faite à l'Espé sur les rôles de chacun (cf Note départementale).
- Tous les contrats n'étant pas signés avant les vacances, tous les tuteurs n'ont pas pu être mobilisables avant la rentrée. C'est pour cette raison que le nom des tuteurs a été communiqué le 20 septembre, après la première journée en classe des CEA.

2. Remplacement

SE-UNSA : Situation actuelle dans le département ?

Réponses :

Pas de crise du remplacement : le nombre de ½ journées non remplacées est équivalent à l'an dernier malgré une hausse de demande de congés et les ajustements de carte scolaire (ouvertures de rentrée). Les difficultés semblent se concentrer sur Bergerac Ouest et Périgueux 4.

La répartition des BD et ZIL est à revoir : groupe de travail en novembre.

3. Direction d'école

SE-UNSA : Décharges de rentrée directeurs de 3 classes et moins ?

Réponse : nous avons demandé que ces décharges soient faites le plus vite possible, un pointage sera effectué fin octobre.

SE-UNSA : Réunions rythmes : nous souhaiterions, que, comme l'année précédente, les personnes concernées par les comités de suivi locaux puissent déduire ces heures.

Réponse : à voir au sein des circonscriptions avec les IEN, pas d'opposition.

4. RASED

SE-UNSA : Les remontées que nous avons mettent en évidence le travail méticuleux des membres des RASED encore existants. Il s'agit d'un des 13 chantiers engagés par le Ministère, c'est pourquoi nous souhaiterions qu'une attention soit portée au fonctionnement dans notre département. En effet, ces acteurs de l'Ecole se retrouvent actuellement dans l'obligation de prioriser certains suivis au détriment d'autres enfants qui ont réellement besoin d'être accompagnés tôt dans leur scolarisation. Cela permettrait aussi de renouer de vrais liens entre l'Ecole et les familles.

Nous souhaiterions savoir si des mesures d'ouvertures pourront être prises localement.

Réponse : cela relève du cadrage académique ; rencontre avec un groupe de volontaires pour échanger sur les conditions d'exercices ; si on veut ouvrir des postes de RASED, cela implique de fermer des classes.